



PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Cabinet

Bureau de la communication interministérielle

Pau, le 16 octobre 2015

## COMMUNIQUE PRESSE

### Nuisances sur le bassin de Lacq – point de situation

A la suite des plaintes de riverains enregistrées depuis le mois de juillet relatives à des odeurs et des irritations ressenties par des habitants résidant à proximité la plate-forme de Lacq (plate-forme Induslacq), le préfet des Pyrénées-Atlantiques a réuni ce jour pour la cinquième fois un groupe de travail réunissant les collectivités locales (président de la CCLO, maires de Lacq et d'Abidos), les industriels et les services de l'Etat (DREAL et ARS).

Le plan d'actions, relevant de la responsabilité des industriels, engagé depuis 3 mois a été mis œuvre : campagnes de mesures, appel à des experts externes et modifications temporaires de la marche de certaines unités de production. C'est un travail de recherche rigoureux des causes d'une part, des nouvelles odeurs détectées par certains riverains et d'autre part, des troubles physiques signalés, qui a été conduit. Il est permis aujourd'hui d'en tirer les premières conclusions.

Il ressort des mesures réalisées que :

- les analyses des rejets atmosphériques réalisées à ce stade attestent du respect des normes réglementaires nationales. Aucun dysfonctionnement des unités industrielles qui aurait pu expliquer les nuisances ressenties n'est identifié ;
- les stations de mesure d'Airaq localisées au voisinage des riverains qui se sont manifestés n'enregistrent pas d'anomalie particulière sur les 2 substances qu'elles surveillent en lien direct avec la nature des rejets industriels (dioxyde de soufre, oxydes d'azote). Il est rappelé que sur cette période, et pour ces substances, les résultats des mesures sont inférieurs aux seuils d'information et d'alerte de la population fixés par la réglementation ;
- les campagnes d'analyses environnementales ont été réalisées par des laboratoires externes à la demande des industriels dans l'environnement de la plate-forme de Lacq et chez des plaignants. Parmi les dizaines de molécules analysées par diverses techniques, exception faite du dioxyde de soufre (déjà mesuré par Airaq), seuls des sulfates présentent une concentration mesurable sans en tirer de conclusion à ce stade. Une caractérisation complémentaire doit être réalisée pour pouvoir interpréter ce résultat ;
- les arrêts temporaires d'installations ciblées, mis en œuvre depuis le mois d'août, ont permis d'écarter certaines causes envisagées comme étant les seules et uniques sources de nuisances (notamment: rejet des ateliers acide et sulfate d'Arkema, rejet de OP Systèmes), mais sans pouvoir exclure leur éventuelle contribution ;
- le recours à une analyse olfactive réalisée par un bureau d'études spécialisé n'a pas permis d'isoler une source industrielle à l'origine des irritations, mais d'identifier plusieurs sources potentiellement contributrices. Ainsi, elle a permis d'isoler deux sources d'odeurs de « plastiques brûlés » identifiées comme nouvelles par les riverains : les torches d'Arkema et SOBEGI.

Ces premières conclusions amènent une seconde phase du plan d'action, validée par le Préfet, et qui sera engagée à court terme selon les modalités suivantes :

- modifier le fonctionnement des 2 torches afin d'améliorer la qualité de la combustion, et en évaluer les effets (sans pour autant qu'un non respect de la réglementation n'ait pu être relevé en l'état) ;
- accroître les mesures environnementales, notamment par une campagne de mesures mobile réalisées par Airaq (dioxyde de soufre, oxydes d'azote, poussières), et par des mesures et études ciblées notamment sur la compréhension du comportement du SO<sub>2</sub> (dioxyde de soufre),
- de poursuivre l'enquête menée par l'ARS auprès des plaignants qui l'acceptent.

Il a été demandé aux industriels de la plate-forme Induslacq de communiquer dans les prochains jours les résultats des mesures réalisées et de l'avancement du plan d'action ; ces données seront communiquées aux habitants des communes concernées.

Les services de l'État, en particulier la DREAL (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) Aquitaine, sont chargés, indépendamment des contrôles diligentés chez chaque exploitant, du contrôle de la mise en œuvre de ce plan d'actions par les industriels.

**Contact presse:**

Patrice ABBADIE – tél : 05 59 98 24 50/06 89 28 89 48  
Lydie Lauber- 05 59 98 24 16

[pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr](mailto:pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr)